

## Séance du Conseil Municipal de la commune de Bazoches-en-Dunois du 13 septembre 2016

L'an deux mille seize, le treize septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de M. Guy BILLAULT, Maire, pour délibérer sur les questions suivantes :

<b>Etaient présents :</b>	M.GUILLEMOT Franck,	M. GAUDIN Christophe,	M. GASTINE Christian,	M. TOURNE Frédéric,	Mme GAUDIN Christine,
	M.FAUCHEUX Jérémy,		M. LOUIS Olivier	M. BILLAULT Michel	
<b>Absent excusé:</b>	M. PICHOT Guillaume,				
<b>Secrétaire :</b>	M. GASTINE Christian,				

Le compte rendu du 14 juin 2016 est lu et approuvé.

### Délibération N°2016/029 Répartition des sièges au sein de la future communauté de communes issue de la fusion.

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 35 ;  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.5211-6-1 et L.5211-6-2 ;  
Vu le schéma départemental de coopération intercommunale d'Eure et Loir arrêté le 9 février 2016 ;  
Vu l'arrêté préfectoral en date du 7 mars 2016 portant projet de périmètre de la fusion entre les Communautés de Communes de la Beauce de Janville, de la Beauce d'Orgères et de la Beauce Vovéenne,  
Considérant le travail mené, en amont, par les élus des Communautés de Communes de la Beauce de Janville, de la Beauce d'Orgères et de la Beauce Vovéenne, en vue de leur fusion au 1er janvier 2017 ;  
Considérant que ce rapprochement apparaît ainsi, très nettement, comme le plus cohérent et opportun pour l'avenir des populations vivant sur cet espace ;  
Considérant que dans ce cadre, il importe également de délibérer sur la répartition des sièges à dater du 1er janvier 2017 ;  
Ainsi, la composition du conseil communautaire de la communauté issue de la fusion pourrait être fixée :  
✚ selon un accord local permettant de répartir au maximum 25% de sièges supplémentaires par rapport à la somme des sièges attribués en application de la règle de la proportionnelle à la plus forte moyenne basée sur le tableau de l'article L.5211-6-1 III et des sièges de « droits » attribués conformément au IV du même article, qu'il ressort des études engagées et des ateliers de fusion du 12 janvier 2016 et du 28 avril 2016 qu'aucun accord amiable n'est possible et envisagé;  
Ou  
✚ selon le droit commun ou appelé « par défaut », le nombre de sièges est réparti en application de la loi strictement (de manière proportionnelle, avec ajout au besoin de sièges pour assurer au moins 1 délégué par commune et, selon les résultats du calcul, une majoration des sièges de 10%).

Le Maire indique au conseil municipal qu'il a été étudié et proposé lors des ateliers de fusion du 12 janvier 2016 et du 28 avril 2016 de répartir les sièges selon la procédure « de droit commun » à compter du 1er janvier 2017 selon l'article L.5211-6-2 du CGCT ; soit un conseil composé de 73 membres.

Le conseil, après en avoir délibéré, par 7 voix pour et 2 voix contre

- Décide de fixer à 73 le nombre de sièges du conseil communautaire issue de la fusion entre les Communautés de Communes de la Beauce de Janville, de la Beauce d'Orgères et de la Beauce Vovéenne, réparti comme dans le tableau joint dénommé « Représentation droit commun fusion CC Beauce de Janville, Beauce d'Orgères et Beauce Vovéenne » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.
- Autorise Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

### Délibération N° 2016/030 Proposition du conseil départemental de déclasser des voies départementales.

M. le maire informe le conseil municipal des propositions du conseil départemental de son intention de déclasser des voies départementales d'intérêt local. Après étude du dossier, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de refuser le déclassement des voies proposé. En effet, la commune n'a pas les moyens financiers et techniques d'entretenir ces voies. De plus la RD 132.9 est une voie de service public empruntée par le ramassage scolaire, le ramassage des ordures ménagères et par de nombreux utilisateurs dont les usagers des coopératives agricoles (silos).

### Délibération N° 2016/031 Travaux eaux pluviales à Perthuiset.

Suite aux travaux d'enfouissement des réseaux en cours, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de faire, maintenant, les travaux d'avaloirs et d'évacuation des eaux pluviales prévus pour 2017, ceci dans un souci d'économie et de bon sens avant d'effectuer la remise en état définitive de la chaussée. Le conseil municipal autorise M. le maire à signer le devis de l'entreprise Villedieu pour un montant HT de 6 977,00 euros.

### Délibération N° 2016/032 Tarif 2017 logement communal.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de laisser inchangé le loyer de logement communal, qui subira l'augmentation légale à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2016. Cette location est faite à titre précaire et révocable et ne doit apporter aucune gêne au service de l'enseignement.

- \*Le loyer mensuel de base est de 201 euros. (DCM du 24 septembre 2001)
- \*Suivant l'IRL du 1<sup>er</sup> trimestre 2016, le nouveau loyer s'élève à 268,91 € mensuel
- \*Le chauffage reste à 350 euros par trimestre.
- \*Les frais d'ordures ménagères seront à la charge du locataire.
- \*Le loyer sera révisable le 1<sup>er</sup> octobre de chaque année.

### Délibération N° 2016/033 Tarif 2017 des locations de la salle polyvalente.

Le Conseil fixe, à l'unanimité, les tarifs de la location de la salle polyvalente et de la location de la vaisselle à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017 comme suit :

80 € pour 1 jour 130 € pour 2 jours consécutifs	Pour les habitants de la commune
110 € pour 1 jour 170 € pour 2 jours consécutifs	Pour les habitants hors commune
40 € pour ½ journée	Pour les habitants de la commune
55 € pour la ½ journée	Pour les habitants hors commune
40 € en cas de nettoyage insuffisant	Cautions exigibles à la réservation
100 €	Cautions exigibles à la réservation

Les personnes louant la salle polyvalente pourront, si elles le souhaitent, louer également la vaisselle. Le Conseil fixe à 0,30 € par personne la location d'un couvert complet. La vaisselle devra être rendue nettoyée. Il sera facturé 2 euros par pièce perdue ou cassée.

#### **Délibération N° 2016/034 Tarif 2017 concessions cimetière.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe les tarifs des concessions au cimetière communal pour 2017 :

- Concession trentenaire 70,00 €
- Concession perpétuelle 340,00 €

#### **Délibération N° 2016/035 Dénomination et numérotation du chemin des Chardonnelles.**

Le conseil municipal décide à l'unanimité que la voie communale n°4 portera désormais le nom de « chemin des Chardonnelles », et que l'entreprise Gautier GERARD portera le numéro 3 de cette voie.

#### **Renouvellement de location des terrains communaux.**

Le Conseil décide, à l'unanimité, de renouveler la location du terrain communal cadastré ZV80 à l'EARL Pierre PILATE (ou M. PILATE Hervé) ainsi que le terrain ZV57 à M. BLANCHARD Samuel, un courrier leur sera adressé.

#### **Repas des anciens.**

Le repas aura lieu le 19 novembre 2016 à 12 heures, à la salle polyvalente. Une invitation sera mise dans les boîtes à lettres des personnes concernées et les inscriptions seront prises à la Mairie aux permanences habituelles jusqu'au 15 novembre 2016, date limite d'inscription. Rappel : la mairie est ouverte le mardi de 11 h à 12 h et le samedi de 9 h à 11 h

#### **Cérémonie du 11 novembre.**

Rassemblement et dépôt de gerbe au Monument aux Morts à **10 h 45** puis vin d'honneur servi à la salle polyvalente et distribution de madeleines aux enfants.

#### **Proposition d'achat groupé de défibrillateur.**

Le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas donner suite à cette proposition et rappelle qu'en cas de besoin il faut appeler le SAMU au 15 ou les pompiers au 18. (112 avec les portables).

#### **Inventaire départemental des mouvements de terrain.**

Le conseil municipal n'a pas connaissance de mouvement de terrain et répondra en ce sens au BRGM.

#### **Proposition du SDE 28 pour l'installation des illuminations de Noël.**

Le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas donner suite à cette proposition.

#### **Participation financière 2016 au Fond de Solidarité Logement.**

Le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas donner suite à cette demande.

#### **Participation financière 2016 au Fonds d'aide aux jeunes.**

Le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas donner suite à cette demande.

#### **Travaux 2017.**

Le conseil municipal propose de prévoir :

- la rénovation de la toiture des sanitaires et du garage de la mairie.
- le changement de fenêtres au logement communal.

- une étude sur la faisabilité d'un columbarium ou d'un jardin du souvenir au cimetière.

**Questions diverses :**

Le conseil municipal prend note de la mise à jour du classement sonore des infrastructures de transports terrestres en Eure et Loir.  
 Une réunion de la commission des chemins est à prévoir.  
 M. le maire transmet au conseil municipal les remerciements de Mme Chardon et des associations qui ont reçu des subventions.  
 Le conseil municipal fixe la date du Noël des enfants au samedi 10 décembre après midi.  
 Le conseil municipal étudie l'achat d'un agenda pour distribuer aux habitants à l'occasion des fêtes de fin d'année.  
 La newsletter n°3 consacrée à la rentrée scolaire sera distribuée fin septembre début octobre.

**Rappel des délibérations prises lors de cette séance :**

- ❖ **DELIBERATION N° 2016//029 : REPARTITION DES SIEGES AU SEIN DE LA FUTURE COMMUNAUTE DE COMMUNES ISSUE DE LA FUSION.**
- ❖ **DELIBERATION N° 2016/030 : PROPOSITION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE DECLASSER DES VOIES DEPARTEMENTALES.**
- ❖ **DELIBERATION N° 2016/031 : TRAVAUX EAUX PLUVIALES A PERTHUISET.**
- ❖ **DELIBERATION N° 2016/032 : TARIF 2017 LOGEMENT COMMUNAL.**
- ❖ **DELIBERATION N° 2016/033 : TARIF 2017 DES LOCATIONS DE LA SALLE POLYVALENTE.**
- ❖ **DELIBERATION N° 2016/034 : TARIF 2017 CONCESSIONS CIMETIERE.**
- ❖ **DELIBERATION N° 2016/035 : DENOMINATION ET NUMEROTATION DU CHEMIN DES CHARDONNELLES.**

Le Maire, Guy BILLAULT		Conseiller, Jérémy FAUCHEUX	
1 <sup>ère</sup> Adjoint, Franck GUILLEMOT		Conseiller, Guillaume PICHOT	Excusé
2 <sup>ème</sup> Adjoint, Christophe GAUDIN		Conseiller, Olivier LOUIS	
Conseiller, Christian GASTINE		Conseiller, Michel BILLAULT	
Conseiller, Frédéric TOURNE			
Conseillère, Christine GAUDIN		<b>Secrétaire de séance,</b> Christian GASTINE	